

DEC220795DR14

Décision portant délégation de signature à M. Franck BOYER, à M. Laurent MANIVEL et à Mme Nicole LHERMITTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour les groupements de recherche GDR3476 – Stat et Santé à M. Philippe SAINT PIERRE, et GDR3274 – DynQua à M. Jean-Marc BOUCLET

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), dont le directeur est M. Franck BARTHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck BOYER directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BOYER délégation est donnée à M. Laurent MANIVEL directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BOYER et de M. Laurent MANIVEL délégation est donnée à Mme Nicole LHERMITTE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Pour les actes relevant du groupement de recherche Statistique et Santé délégation est donnée à M. Philippe SAINT PIERRE, responsable du groupement de recherche GDR3676 - Stat et Santé [GDR2021] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Pour les actes relevant du groupement de recherche Dynamique Quantique délégation est donnée à M. Jean-Marc BOUCLET responsable du groupement de recherche GDR3274 – DynQua, [RT-GDR2022] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2022

Le directeur d'unité
Franck BARTHE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.